

SYNTHESE COMPARATIVE DE LA STRATEGIE DE DECONFINEMENT EMS PH/PA

Le principe général porte sur un déconfinement très progressif, variable selon la situation épidémiologique du territoire, concerté avec l'équipe soignante, formalisé dans un plan de reprise d'activité

	EMS pour personnes en situation de handicap	EMS pour personnes âgées
Reprise des admissions (non temporaires)	<p>Possibles, en tenant compte de la situation locale et du profil des résidents. Dans les EMS accueillant une majorité d'usagers particulièrement vulnérables à des formes graves de Covid-19 : nouvelles admissions à réserver aux situations urgentes (accompagnement à domicile impossible)</p> <p>Le test de dépistage ne doit pas constituer une condition préalable à l'accompagnement, sauf cas exceptionnels déterminés avec l'ARS, notamment pour les structures accompagnants des personnes à fort risque</p> <p>Unités covid + à maintenir dans quelques établissements de recours</p>	<p>Conditionnée à la réalisation d'un test PCR</p> <p>Principe général de report des nouvelles admissions avec exceptions : sortie d'hospitalisation, situation d'urgence à domicile, dégradation importante de l'autonomie, reprise professionnelle de l'aidant</p> <p>Absence d'admission de résidents COVID+ dans EHPAD indemnes, absence d'admission de résidents COVID- dans EHPAD COVID, sauf si possibilité organisationnelle et contact préalable du CPIAS</p> <p>Absence de confinement en chambre après admission (surveillance médicale et prise de t°) dans dépts verts</p>
Sorties temporaires collectives et individuelles	<p>Retours en famille autorisés le we si respect des consignes sanitaires et absence de symptômes ou cas contact dans la famille.</p> <p>Sorties individuelles possibles au même titre que la population générale</p> <p>Sorties collectives en tout petits groupes et en évitant les lieux fortement fréquentés</p>	<p>Maintien de la suspension</p>
Accueils de jour, PFR Accueils de jour/Externats	<p>Réouverture depuis le 11 mai</p> <p>Possibilité d'accueils de jour « hors les murs »</p> <p>Max 15 personnes pour une salle de 50 M2</p> <p>Respect des mesures sanitaires (équipe dédiée, transport, repas...)</p>	<p>Réouverture possible dans les dépts verts des AJ autonomes ou disposant d'une entrée séparée, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères d'admission stricts (épuisement de l'aidant, dégradation de l'autonomie) - Respect des mesures sanitaires (équipe dédiée, taille des groupes, transport, accueil sans repas...)
Déconfinement interne	<p>Reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des visites médicales et paramédicales - Des interventions de bénévoles pour l'organisation des visites mais en nombre limité - Activités collectives dans et en dehors de l'établissements (médiathèque, activité physique) dans le respect des mesures barrières 	<p>Possibilité de reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des visites médicales et paramédicales - activités collectives et prise de repas en tout petit groupe, animations (activité physique adaptée, coiffeur)

